

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE PREMIER FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 26 janvier 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Yvon BERHAULT, Céline FORTIN, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thibault CARFANTAN

Délibération n°2022-001

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 5

AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
--

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– **Marchés publics**

- Décision n°2021_369 – Signature du marché n°21EA117 relatif à l'acquisition d'un groupe électrogène d'occasion pour la station d'épuration de Souleville à Lamballe-Armor – Attribution à la société BEB (Plérin) pour un montant de 64 050 € HT.
- Décision n°2021_381 – Signature du marché n°21EA118 relatif à la mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur la commune de Plurien – Attribution du marché à la société Ouest Travaux Publics (Dinan) pour un montant de 547 750,50 € HT.
- Décision n°2021_387 – Signature du marché n°21PS121 relatif à l'accueil d'écoles primaires du territoire dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire – Attribution de l'accord-cadre à la SARL Camping au Bocage du Lac (Jugon-les-Lacs Commune nouvelle) pour un seuil minimal de 80 séances et un seuil maximal de 200 séances (accord-cadre d'un an reconductible 2 fois 1 an).
- Décision n°2022_012 – Signature du marché n°22DM001 relatif à la fourniture de composteurs individuels en plastique – Attribution de l'accord-cadre à la société Quadria (Saint-Jean d'Illec) pour un seuil maximum de 50 000 € HT (accord-cadre d'un an reconductible une fois un an).

– **Domanialité**

- Décision n°2021_310 – Convention de mise à disposition temporaire et partagée de la piste moto-école de la Tourelle 1 à l'Auto-Ecole ABYSS et à l'Auto-Ecole Basile, aux conditions suivantes :
 - La date d'effet de la convention est fixée au 15 octobre 2021,
 - La durée de la convention est de 6 mois maximum, durée maximale d'indisponibilité des pistes de Lanjouan 1,
 - Le loyer mensuel est de 522,72 € TTC.
- Décision n°2021_312 – Régularisation foncière – Bassin de rétention du Bocage à Lamballe-Armor (*modification de la délibération communautaire n°2021-127*)
- Décision n°2021_338 – Convention de servitude au profit du SDE22 relative à l'implantation d'un coffret réseau sur la commune de Lamballe-Armor, aux conditions suivantes :
 - La servitude concerne la parcelle 142 ZN 074 à Lamballe-Armor (station d'épuration de Maroué),
 - Les travaux consistent en l'implantation d'un coffret réseau en limite de propriété,
 - La servitude est consentie sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.
- Décision n°2021_352 – Bail professionnel d'une durée de 6 ans non renouvelable au profit de Mme Gwénaëlle RAFSTEDT, podologue à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, aux conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 10 € du m² loué indexé sur l'indice ILAT de l'INSEE, comprenant le cabinet privé et le prorata des espaces communs partagés,
 - Provision sur charges de 1,5 €/m² loué, avec régularisation des charges annuelles au prorata des surfaces louées.
- Décision n°2021_362 – Bail professionnel d'une durée de 6 ans non renouvelable au profit du Cabinet Infirmier d'Armor à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, aux conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 10 € du m² loué indexé sur l'indice ILAT de l'INSEE, comprenant le cabinet privé et le prorata des espaces communs partagés,
 - Provision sur charges de 1,5 €/m² loué, avec régularisation des charges annuelles au prorata des surfaces louées.

- Décision n°2021_363 – Bail professionnel d’une durée de 6 ans non renouvelable au profit du cabinet infirmier en cours d’immatriculation représenté par Mmes Blanchard, Burlot-Flageul, Loisel et Moigno à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, aux conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 10 € du m² loué indexé sur l’indice ILAT de l’INSEE, comprenant le cabinet privé et le prorata des espaces communs partagés,
 - Provision sur charges de 1,5 €/m² loué, avec régularisation des charges annuelles au prorata des surfaces louées.
- Décision n°2021_364 – Bail professionnel d’une durée de 6 ans non renouvelable au profit de Mme Laure Flament, ergothérapeute à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, aux conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 10 € du m² loué indexé sur l’indice ILAT de l’INSEE, comprenant le cabinet privé et le prorata des espaces communs partagés,
 - Provision sur charges de 1,5 €/m² loué, avec régularisation des charges annuelles au prorata des surfaces louées.
- **Urbanisme et patrimoine**
 - Décision n°2022_009 – Dépôt d’un permis modificatif dans le cadre de la construction du Musée Mathurin Méheut :
 - Remplacement de la porte d’accès de la galerie sud/est de liaison par un châssis fixe vitré,
 - Modifications des ensembles vitrés de la façade sud/ouest,
 - Modification d’aménagement intérieur avec déplacement et suppression d’une porte de sortie.
- **Finances et comptabilité**
 - **Subventions attribuées**
 - Décision n°2021_351 – Subvention de 1 700 € au Tennis Club Lamballais au titre du Pass Asso.
 - Décision n°2021_361 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2021_366 – Attribution d’une subvention de 25 000 € (5 000 € par logement) à « la Rance » en vue de la réalisation en VEFA de 5 pavillons locatifs sociaux sur la commune de Lamballe-Armor (Morieux) – 2 Rue des Chênes.
 - Décision n°2021_367 – Aide à la réalisation d’une évaluation énergétique – La Bouillie – 350 €.
 - Décision n°2021_368 – Aide accession sociale à la propriété – Hénanbihen – 3 000 €.
 - Décision n°2021_370 – PIG Précarité énergétique adaptation – Trédaniel – 500 €.
 - Décision n°2021_371 – PIG Précarité énergétique adaptation – Trédias – 500 €.
 - Décision n°2021_372 – PIG Précarité énergétique adaptation – Hénanbihen – 500 €.
 - Décision n°2021_373 – PIG Précarité énergétique adaptation – Quessoy – 500 €.
 - Décision n°2021_374 – PIG Précarité énergétique adaptation – Hénanbihen – 500 €.
 - Décision n°2021_375 – Aide à la réalisation d’une évaluation énergétique – Trédias – 350 €.
 - Décision n°2021_376 – Aide accession sociale à la propriété – Andel – 3 000 €.
 - Décision n°2021_378 – Aide à la réalisation d’une évaluation énergétique – Lamballe-Armor – 350 €.
 - Décision n°2021_382 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2021_383 – Aide accession sociale à la propriété – Trébry – 3 000 €.
 - Décision n°2021_384 – Aide accession sociale à la propriété – Hénanbihen – 3 000 €.
 - Décision n°2021_385 – Aide accession sociale à la propriété – La Malhoure – 3 000 €.
 - Décision n°2021_386 – Aide accession sociale à la propriété – La Bouillie – 3 000 €.
 - Décision n°2022_001 – PIG Précarité énergétique adaptation – Plestan – 500 €.
 - Décision n°2022_002 – PIG Précarité énergétique adaptation – Lamballe-Armor – 500 €.

- Décision n°2022_003 – OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2022_004 – OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – 5 000 €.
 - Décision n°2022_005 – PIG Précarité énergétique adaptation – Lamballe-Armor – 2 000 €.
 - Décision n°2022_006 – PIG Précarité énergétique adaptation – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 2 000 €.
 - Décision n°2022_010 – Aide à la réalisation d’une évaluation énergétique – Lamballe-Armor 350 €.
 - Décision n°2022_011 – Attribution d’une aide économique à la SARL Les Tritons (Quai Ouest) – Erquy – 5 116 € dans le cadre du PASS Commerce Artisanat (taux d’aide de 30% des investissements éligibles, aide maximum de 7 500 €).
 - Décision n°2022_011 – Correction d’une erreur sur la décision n02021_342 portant sur l’octroi de PASS Commerce Artisanat pour les entreprises suivantes :
 - El Travaux publics Briand Ludovic – Andel – 1 900 €,
 - El Briand Régis TP – Noyal – 7 455 €.
 - Décision n°2022_013 – Aide à la réalisation d’une évaluation énergétique – Plestan – 350 €.
 - Décision n°2022_014 – Aide à l’accession sociale à la propriété – Plémy – 3 000 €.
 - Décision n°2022_015 – Aide à l’accession sociale à la propriété – Sévignac – 2 000 €.
- **Demandes de subventions**
 - Décision n°2021_365 – Demande d’une subvention de 27 701,80 € auprès du FEADER, de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne, du Conseil régional et du Conseil départemental pour la réalisation de l’animation 2022 de la stratégie bocagère dans le cadre des programmes « Breizh Bocage 2 » et Breizh Biodiv ».
 - Décision n°2022_007 – Demande de subvention de 47 110 € auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et du Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du Contrat Territorial de l’Arguenon – Animation du programme et étude de définition d’une stratégie d’intervention sur les plans d’eau.
 - Décision n°2022_008 – Demande de subvention de 320 098,03 € auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil départemental des Côtes d’Armor dans le cadre du Plan de lutte contre les algues vertes « Baie 2027 ».

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/02/2022
Qualité : Président de Lamballe
Terre & Mer

Certifié exécutoire, compte tenu : 15 FEV. 2022

De la transmission en Préfecture le

De l’affichage le

15 FEV. 2022

Pour le Président
Par délégation.

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT


